

DE LA COMMUNE DE **ROSOY (OISE)**

**SEANCE DU 17 MARS 2023**

Délibération  
**2023\_05FL**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 17 mars à 20 h 30, les membres du Conseil municipal de la commune de Rosoy se sont réunis dans la salle des fêtes sous la présidence de Gérard LAFITTE, Maire de la commune de Rosoy.

Etaient présents :

Nombre de membres en  
exercice :

14

Mesdames : BATTINI Martine, DESTOOP Karinn, KURZER Sandra,  
MANZANARES Elisabeth, PANNIER Annie, PILLOUX Nathalie,  
Messieurs : CHOUTEAU Frédéric, LAFITTE Gérard, LARCHER Ludovic,  
LAVRILLOUX Pascal.

Nombre de membres  
présents

10

Etaient absents excusés : Madame CHAPLY Isabelle,

Messieurs DESCHRYVER Ludovic, DOUBLET Jacky, GUERY Vincent.

Madame Martine BATTINI a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Nombre de votants :

10

▪ Approuve le budget primitif de l'année 2023 qui s'équilibre à :

- 727 124,86 € pour les dépenses et recettes de fonctionnement
- 849 109,53 € pour les dépenses et recettes d'investissement

Date de convocation :

10 mars 2023

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que les dépenses imprévues n'existent plus dans le référentiel M57. Mais ce dernier permet aux collectivités d'assouplir les règles budgétaires notamment en matière de fongibilité des crédits. En effet, l'organe délibérant a désormais la faculté de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Date d'affichage :

10 mars 2023

Ainsi, l'Assemblée délibérante délègue, à l'unanimité, la possibilité au Maire de faire des virements des crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7.5% en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme.

Objet de la Délibération :

**Budget primitif  
2023 et virements de  
crédits**

Le Maire,

Gérard LAFITTE

